

N°2026/26

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 10/04/2026

**OBJET : SIDEN-SIAN : DESIGNATION D'UN
GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER
LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU
D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DE LA
COMPETENCE « GESTION DES EAUX
PLUVIALES URBAINES »**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

PRESENTS :

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Sandra TARDIEU – Cédric COURTOIS – Kevin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Anaïs CABARET

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Teddy MEURDESOLF – Alexis SEPTIFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cameron GALVAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Considérant l'unique candidature de Monsieur Jean-Michel PASQUON à la désignation en tant que grand électeur pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Après avoir procédé aux opérations de vote :

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits : 23
- Nombre de votants : 21
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21

A obtenu :

- Jean-Michel PASQUON (21 voix)

Est élu :

- Monsieur Jean-Michel PASQUON
- Membre du Conseil Municipal d'AUXI-LE-CHATEAU

Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2

Madame la Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin. Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 23/04/2026
La Maire,



Aline GUILLUY